



Championnat Départemental par équipes des Clubs de l'Ain 2018

Samedi 1^{er} et dimanche 2 septembre 2018
Golf du Gouverneur (Parcours du Breuil) 01390 Monthieux

Les modifications apportées en 2018 sont surlignées en jaune.

Conditions de participation pour les clubs

Le Championnat Départemental des Clubs est une compétition par équipes réservée aux associations sportives des Golfs de l'Ain. Celles-ci doivent être à jour de leurs cotisations au Comité Départemental de l'Ain. Les clubs participants s'engagent à offrir aux membres du club hôte deux départs de 4 joueurs par jour de championnat. Une semaine à l'avance, les clubs communiquent au club hôte les horaires des départs offerts. Les membres intéressés s'adressent uniquement au secrétariat de leur club qui gère seul les réservations.

Conditions de participation pour les joueurs

Les joueurs doivent être licenciés dans le club qu'ils représentent et membre de son Association Sportive. Ils doivent être à jour de leur certificat **ou questionnaire** médical (voir vade-mecum FFG 2018).

Constitution des équipes Les équipes sont constituées de trois séries adultes, d'une série jeunes et, pour le second tour seulement, d'une série Pros.

Constitution des séries

Sexe : Chaque série peut être composée uniquement de dames, uniquement de messieurs ou être mixte.

Âge : Les séries Adultes comprennent les joueurs et joueuses nés en 1999 ou avant.

La série Jeunes comprend les joueurs et joueuses nés en 2000 ou après. Chacune des trois séries Adultes pourra comprendre un joueur Jeunes et un seul.

Les joueurs jouent les deux jours dans la série où ils sont inscrits. En conséquence, un jeune qui a joué dans la série Jeunes le jeudi ne peut pas jouer dans une série Adultes le dimanche ; de même un jeune qui a joué dans une série Adultes le samedi reste en série Adultes le dimanche.

Dans le cas où un club ne pourrait présenter qu'un seul joueur en série Jeunes, le score manquant pour cette série sera égal au plus mauvais score Jeunes retenu tous clubs confondus + 5 points. De même, si un club ne peut présenter aucun joueur en série Jeunes, les deux scores retenus pour cette série seront tous deux égaux au plus mauvais score retenu tous clubs confondus + 5 points.

Index : les index retenus sont ceux à la date limite d'inscription soit le **5 août 2018** à minuit.

En série Jeunes, la limite d'index est calculée en fonction de l'âge (à la date limite d'inscription) soit âge + index < 54. Exemple, pour un jeune de 11 ans, l'index maxi est 42.4 (11+42.4=53.4), il est de 37.4 pour un jeune de 16 ans (16+37.4=53.4).

| Séries | Index | Nombre de joueurs Jeudi (série Jeunes) Samedi (séries 1-2-3) <i>Stroke play simples</i> | Nombre de joueurs Dimanche (toutes séries) <i>Foursomes sauf Pro</i> | Repères Messieurs | Repères Dames |
|-----------------------|------------------|--|--|----------------------|------------------|
| 1 ^{re} série | 0 – 10.4 | 4 joueurs = 4 <i>simples</i> | 4 joueurs = 2 <i>foursomes</i> | 2 | 4 |
| 2 ^e série | 10.5 – 17.4 | 4 joueurs = 4 <i>simples</i> | 4 joueurs = 2 <i>foursomes</i> | 2 | 4 |
| 3 ^e série | 17.5 – 24.4 | 3 joueurs = 3 <i>simples</i> | 2 joueurs = 1 <i>foursome</i> | 3 | 5 |
| Série Jeunes | âge + index < 54 | 3 joueurs = 3 <i>simples</i> | 2 joueurs = 1 <i>foursome</i> | 3 | 5 |
| Série Pro | | - | 1 Pro = Stableford Brut | 2 | 4 |

Le nombre maximum d'équipiers potentiels à inscrire pour chaque série est égal au double du nombre de joueurs prévus pour disputer les stroke play.

Les clubs qui ne peuvent remplir leurs séries peuvent surclasser un joueur au maximum par série.

Les joueurs surclassés appartiennent à la série immédiatement supérieure et sont pris par ordre d'index (le meilleur index de la série supérieure est surclassé en premier). Pour la 3^e série, les joueurs surclassés devront avoir un index maxi de 36.4. Les joueurs surclassés seront classés dans la série dans laquelle ils auront joué.

Aucune dérogation par le Comité n'est envisageable si une solution existe dans le présent règlement.

Pro : Le Pro devra être attaché en tant qu'enseignant dans le club qu'il représente. En cas d'indisponibilité justifiée de son Pro-enseignant, le club concerné devra faire parvenir sa demande d'inscription d'un nouveau Pro au Comité d'épreuve au minimum une semaine avant le début de l'épreuve. La participation de ce nouveau pro est soumise à l'accord de l'ensemble des capitaines des clubs représentés. Ce nouveau pro devra de préférence appartenir à un club extérieur au championnat.

Les pros jouent en simple Stableford brut, leur score est déduit du score total de son équipe.

En cas d'absence de Pro pour un club, le score retenu comme score Pro est le plus mauvais des scores 1^{re} série retenu tous clubs confondus converti en points stableford brut moins 5 points.

Les départs des Pro se font par ordre inverse des résultats provisoires des clubs à l'issue du samedi. Les Pros absents à la remise des prix ne pourront pas recevoir leur enveloppe.

Forme de jeu

Le championnat se joue sur 36 trous en stroke play brut en simples, le jeudi pour la série Jeunes et le samedi pour les séries 1,2 et 3. Tous les foursomes se jouent le dimanche. Les Pro jouent en simple stableford brut le dimanche.

| Jeudi 30 août (Jeunes) et Samedi 1 ^{er} septembre Simple stroke play | Dimanche 2 septembre 2018 Foursomes stroke play (séries 1-2-3 et Jeunes) Totalité des scores pris en compte |
|---|---|
| 1 ^{re} série : 4 joueurs = 4 <i>simples</i> Samedi 26/08 3 meilleurs scores bruts pris en compte | 1 ^{re} série : 4 joueurs = 2 <i>foursomes</i> |
| 2 ^e série : 4 joueurs = 4 <i>simples</i> Samedi 26/08 3 meilleurs scores bruts pris en compte | 2 ^e série : 4 joueurs = 2 <i>foursomes</i> |
| 3 ^e série : 3 joueurs = 3 <i>simples</i> Samedi 26/08 2 meilleurs scores bruts pris en compte | 3 ^e série : 2 joueurs = 1 <i>foursome</i> |
| Série « jeunes » 3 joueurs = 3 <i>simples</i> Jeudi 24/08 2 meilleurs scores bruts pris en compte | Série Jeunes : 2 joueurs = 1 <i>foursome</i> |
| | Série Pro : 1 joueur = simple Stableford brut |

Le classement final sera effectué en additionnant les scores des deux jours comme suit puis en retranchant le score stableford brut du Pro ainsi que les points « Bonus » marqués par les clubs lors du Championnat seniors.

| |
|--|
| 3 meilleurs scores bruts de la 1 ^{re} série du SAMEDI |
| + |
| 3 meilleurs scores bruts de la 2 ^e série du SAMEDI |
| + |
| 2 meilleurs scores bruts de la 3 ^e série du SAMEDI |
| + |
| 2 meilleurs scores bruts de la série Jeunes du JEUDI |
| + |
| Totalité des scores bruts des foursomes du DIMANCHE |
| - |
| moins le score Stableford brut du Pro |
| - |
| moins les points « Bonus » obtenus par les clubs lors du Championnat Seniors |

Le club qui finira premier se verra remettre le trophée de Champion des Clubs de l'Ain, qu'il conservera durant une année et qu'il remettra en jeu l'année suivante. Les clubs terminant 2^e et 3^e seront également primés.

En cas d'égalité entre des clubs pour la 1^{re}, la 2^e et la 3^e place, il sera joué un play-off trou par trou entre les pros des clubs concernés sur 4 trous maximum. Si les pros n'ont pas réussi à se départager, le départage se fera comme suit :

1. Meilleur score brut 1^{re} série en simple.
2. Totalité des foursomes en 1^{re} série
3. Totalité des foursomes en 2^e série
4. Totalité des foursomes en 3^e série
5. Totalité des foursomes en série Jeunes

Comportement et étiquette

Il est interdit aux joueurs et à leurs cadets de fumer (y compris cigarette électronique) pendant toute la durée d'un tour dans l'enceinte du golf à l'exception des abords du club house, des zones d'entraînement et du parking. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect. Le comité se prononcera sur une possible disqualification.

Intempéries et circonstances exceptionnelles / forme de jeu réduite

Dans le cas où le déroulement du championnat est perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, le Comité de l'épreuve peut décider d'appliquer les procédures suivantes :

- Si le jeu est ou risque d'être retardé de moins de 2 heures, la forme de jeu normale est remplacée par la forme de jeu réduite, à savoir : la 3^e série joue sur 9 trous.
- Si le jeu est ou risque d'être retardé de plus de 2 heures, la 2^e série joue également sur 9 trous.

Le règlement général et le règlement spécifique des épreuves par équipes des épreuves fédérales s'appliquent (cf. vade-mecum FFG). Ces règlements généraux sont complétés par le présent règlement particulier. Les règles locales permanentes de la FFG s'appliquent. Elles sont complétées par les règles locales spécifiques de l'épreuve.

Le Comité de l'épreuve est constitué du Président du Comité Départemental de Golf de l'Ain, du Président de la Commission sportive du CDAin, du/de la Président(e) de l'Association Sportive du Club hôte ou de leur représentant(e), de l'arbitre.

Le Comité Départemental de Golf de l'Ain est seul juge pour tout ce qui concerne le Championnat des Clubs de l'Ain, son organisation et l'application des règlements.

Le nom de la personne habilitée à donner des conseils est donné lors de la réunion des capitaines. Le capitaine d'une équipe est seul habilité à porter réclamation.

Inscriptions

Les listes des équipiers potentiels des clubs sont à envoyer par mail en format .pdf par les clubs eux-mêmes **au plus tard le 5 août 2018** à la Commission sportive du Comité départemental de l'Ain f.dussous@gmail.com et au golf du Gouverneur germain.ruste@golfgouverneur.fr

Le montant de l'inscription est de **550,00 €** par équipe **ce qui inclut les balles de practice pour tous les équipiers**, à régler par chèque à l'ordre du Comité Départemental de Golf de l'Ain et à envoyer, **au plus tard le 5 août 2018**, au :

Comité Départemental de Golf de l'Ain
Golf de La Sorelle
Domaine de Gravagneux - 01320 Villette-sur-Ain

Les horaires de départ seront communiqués par mail dans tous les clubs le lundi précédant l'épreuve.

La réunion des capitaines aura lieu le vendredi 31 août 2018 à 18h30 au golf du Gouverneur. La présence de chaque capitaine ou de son représentant est obligatoire.

Repérage : le club accueillant l'épreuve autorise les équipes à repérer une fois le parcours gracieusement en semaine du 6/08 au 24/08, à condition que celles-ci aient pris la peine de réserver. Le repérage à titre gracieux ne peut concerner que les joueurs sélectionnés par leur club une fois la liste des équipiers potentiels transmise au club accueillant. Les repérages supplémentaires devront faire l'objet d'un règlement.

Les nouveaux clubs intéressés pour participer au Championnat par équipes devront se faire connaître au plus tard lors de l'assemblée générale du Comité de l'Ain précédant le Championnat. Toutes les autres manifestations de la Semaine de l'Ain sont ouvertes sans condition à tous les clubs de l'Ain. La participation au Championnat Départemental des Clubs de l'Ain implique l'acceptation du présent règlement.